



# TÉLÉMÉDECINE

## ÉVITER LES DÉPLACEMENTS INUTILES

**Vous pouvez bénéficier des actes de télé-médecine, que vous soyez en établissement de santé ou à votre domicile.**

Seul votre médecin peut en décider après vous avoir informé et reçu votre consentement.

La plupart des spécialistes du Centre Hospitalier de Béziers (*médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie et gériatrie*) proposent cette modalité de consultation.

### Qu'est-ce que la téléconsultation ?

**Votre médecin traitant vous a orienté vers la consultation de l'un de nos spécialistes.**

**Suite à votre demande de rendez-vous et selon votre contexte médical, la consultation peut vous être proposée à distance, à travers une visio conférence privée et sécurisée.**

Vous pouvez être assisté d'une personne de votre choix lors de l'échange à domicile.

### Qu'est-ce que la télé-expertise ?

**Votre médecin traitant ou tout professionnel assurant votre prise en charge médicale peut solliciter l'avis de l'un des praticiens exerçant au Centre Hospitalier de Béziers.**

Ces échanges sur dossier ne requiert pas votre présence. Le compte-rendu de cette télé-expertise est communiqué au médecin ou au professionnel de santé réquerant ainsi qu'à vous-même.



# Téléconsultation, comment cela fonctionne ?

## PRENDRE RENDEZ-VOUS

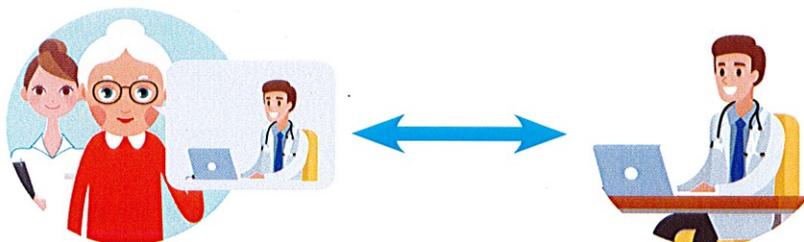
Votre médecin traitant ou un professionnel de santé prendra RDV auprès du secrétariat de télémédecine avec le spécialiste par messagerie sécurisée ou par téléphone.

## AVANT L'ACTE DE TÉLÉCONSULTATION

Les **documents administratifs** nécessaires à votre téléconsultation (carte d'identité, carte vitale, mutuelle...) devront être fournis via la **pré-admission en ligne** proposée par le Centre Hospitalier de Béziers sur son site **www.ch-beziers.fr** ou être envoyés via une **messagerie sécurisée** par le professionnel de santé avec les **éléments médicaux** nécessaires.



## LE JOUR DE L'ACTE DE TÉLÉCONSULTATION



**Au domicile**, vous ou la personne qui vous assiste, se connecte, depuis une tablette, un portable ou un ordinateur, à la salle de consultation voulue via un lien de connexion envoyé avec un mode d'emploi, en SMS ou sur votre boîte mail, par le secrétariat de télémédecine.

**En établissement de santé**, la création préalable d'un compte utilisateur est nécessaire par l'équipe informatique du Centre Hospitalier de Béziers. Le professionnel qui se connecte devra choisir la salle indiquée par le secrétariat de télémédecine, dans le répertoire proposé.

Le spécialiste du Centre Hospitalier de Béziers est déjà connecté, la consultation peut débuter.

## APRÈS L'ACTE DE TÉLÉCONSULTATION



Envoi du compte rendu de l'acte  
au médecin ou professionnel de santé requérant,  
dans les 48h



# TELEMEDECINE

Pour l'accès aux soins sur tout le territoire et éviter les déplacements inutiles, pensez télémédecine.

Depuis novembre 2016, le Centre Hospitalier de Béziers a développé deux axes de télémédecine pour les acteurs de santé du territoire de l'Ouest Hérault. Il s'agit d'une alternative complémentaire à la consultation présente en **limitant les déplacements inutiles**.

Elle repose sur l'utilisation d'**outils numériques simples et sécurisés**. Les procédures favorisent les échanges de données médicales par **messagerie sécurisée**. Ces données sont hébergées dans le **Dossier patient informatisé (DPI)** de chaque établissement ou professionnel de santé et intégrées au DMP, si disponible.

**Le recours à la télémédecine relève de la seule décision du professionnel médical. L'information du patient et le recueil de son consentement doivent être réalisés avant tout acte de télémédecine.**

## Qu'est-ce que la télé-expertise ?

La télé-expertise permet à un médecin, dit « médecin requérant », de solliciter un confrère, dit « médecin requis », en raison de sa formation ou de sa compétence particulière, **hors de la présence du patient**. Il existe deux types de télé-expertise :

- **La télé-expertise synchrone**, qui est une communication directe entre les professionnels de santé, par visio-conférence.
- **La télé-expertise asynchrone**, où la demande et la réponse sont décalées dans le temps (échange de mails cryptés).

### Qui peut se voir proposer une télé-expertise ?

Toutes les situations médicales sont concernées.

**Secrétariat de télémédecine** : 04 67 35 70 66 - [secretariat.telemedecine@ch-beziers.mssante.fr](mailto:secretariat.telemedecine@ch-beziers.mssante.fr)  
**Support technique informatique** : 04 34 85 80 55 / 04 67 35 78 87 / 04 67 35 71 02

Centre Hospitalier de Béziers  
2 rue Valentin Haüy 34500 Béziers

T. 04 67 35 70 35 - [contact@ch-beziers.fr](mailto:contact@ch-beziers.fr) - [www.ch-beziers.fr](http://www.ch-beziers.fr)



suivez-nous sur :



# Télémédecine : des outils et procédures simples et sécurisés



## AVANT L'ACTE DE TÉLÉMÉDECINE

Une demande de RDV doit être effectuée par mail ou téléphone auprès du guichet unique de secrétariat de télémédecine.

Les informations médicales utiles (antécédents, traitements, photos...) seront échangées par messagerie sécurisée MS Santé ou via un compte "échange" sécurisé créé par le Centre Hospitalier de Béziers.

Les documents administratifs nécessaires à l'admission du patient (carte d'identité, carte vitale, mutuelle...) devront être fournis également par messagerie sécurisée ou via la pré-admission en ligne proposée par le Centre Hospitalier de Béziers sur son site [www.ch-beziers.fr](http://www.ch-beziers.fr)



Enregistrement des documents dans le dossier patient et confirmation du RDV par la secrétaire de télémédecine



## LE JOUR DE L'ACTE DE TÉLÉMÉDECINE



**Au domicile**, le patient ou la personne qui l'assiste, se connecte depuis une tablette, un portable ou un ordinateur à la salle de consultation voulue via un lien de connexion et un mode d'emploi envoyés par le secrétariat de télémédecine.

**En établissement de santé**, la création préalable d'un compte utilisateur est nécessaire par l'équipe informatique du Centre Hospitalier de Béziers. Le professionnel qui se connecte devra choisir la salle indiquée par le secrétariat de télémédecine, dans le répertoire proposé.

Le spécialiste du Centre Hospitalier de Béziers est déjà connecté, la consultation peut débuter.

## 48H APRÈS L'ACTE



Envoi du compte rendu de l'acte au professionnel de santé ou à l'établissement requérant via messagerie sécurisée ou compte « échange »

